



0908952703

DATE DEPOT :	2009-10-20
NUMERO DE DEPOT :	89527
N° GESTION :	2006B21136
N° SIREN :	492741947
DENOMINATION :	4 août
ADRESSE :	8 rue du Faubourg POissonnière 75010 Paris
DATE D'ACTE :	2009/09/04
TYPE D'ACTE :	ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE :	CESSION DE PARTS

4 août

SARL au capital de 10.000 euros
Siège social : 8 rue du Faubourg Poissonnière – 750010 PARIS
RCS PARIS 492 741 947

CESSION DE PARTS SOCIALES

Enregistré à : SIE DE PARIS 1ER POLE ENREGISTREMENT

Le 01/10/2009 Bordereau n°2009/1 246 Case n°5

Ext 9705

Enregistrement : 25 €

Pénalités :

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

L'Agent

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Pierre Louis COLIN,
Né le 04/10/1973 à Boulogne Billancourt,
De nationalité française,
Demeurant 2 rue Pierre Sémard 75009 Paris,

ci-après dénommé LE CEDANT, d'une part

ET :

Mademoiselle Gaëlle ABENSOUR,
Née le 13/06/1979 à Meknès, Maroc,
De nationalité marocaine,
Demeurant 12, rue Jean Jacques Rousseau 75001 Paris,

Madame Séverine BOTBOL-ABENSOUR,
Née le 28/11/1973 à Créteil,
De nationalité française,
Demeurant 45 boulevard Gandhi, Résidence Yasmine, Immeuble J, Casablanca, Maroc.

ci-après dénommés LES CESSIONNAIRES, d'autre part

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

La société à responsabilité limitée dénommée en tête des présentes, ayant pour objet
«Toutes prestations de services dans le domaine de la communication », a été constituée
par acte sous seing privé en date du 20 octobre 2006 à PARIS, et enregistré à PARIS



Service des impôts des entreprises 9^{ème} Ouest le 31 octobre 2006, Bordereau n°2006/1/
057 Case n° 18 .

ORIGINE DE PROPRIETE DES PARTS - Le CEDANT possède dans cette société cinquante (50) parts sociales numérotées de 1 à 50, de CENT (100 €) chacune, qui lui ont été attribuées lors de la création de ladite société.

CESSION - Par ces présentes, le CEDANT cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, aux CESSIONNAIRES qui acceptent cinquante (50) parts sociales de ladite société numérotées de 1 à 50, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés, à savoir :

- cession à Mademoiselle Gaëlle ABENSOUR de quarante cinq (45) parts numérotées de 1 à 45,
- cession à Madame Séverine BOTBOL-ABENSOUR de cinq (5) parts numérotées de 45 à 50.

Les CESSIONNAIRES reconnaissent avoir pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées des associés et les accepte.

PRIX - La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix forfaitaire de six mille cinq cent euros (6500 euros) réparti comme suit :

- prix de cession à Mademoiselle Gaëlle ABENSOUR : cinq mille huit cent cinquante euros (5850 €),
- prix de cession à Madame Séverine BOTBOL-ABENSOUR de six cent cinquante euros EUROS (650 €).

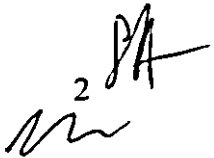
Que le CEDANT reconnaît avoir reçu des CESSIONNAIRES et dont il leur donne ici quittance.

DONT QUITTANCE.

PROPRIETE - JOUISSANCE - Ladite cession, qui n'entraîne pas la dissolution de la société, prendra effet à compter du jour des présentes, date à compter de laquelle les CESSIONNAIRES seront propriétaires desdites parts, en touchant les revenus et bénéficieront de tous les droits qui y sont attachés.

Le CEDANT déclare expressément renoncer à percevoir tout revenu ou dividende sur les parts sociales objet des présentes à compter de la signature du présent contrat de cession.

Ladite cession sera notifiée à la société par le dépôt d'un original au siège social de la société.

||  2 PA

AUTORISATION DE CESSION - Les associés ont pris acte de la présente cession de parts, et ont expressément donné l'agrément requis lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2009.

Il en résulte que les parts sociales de la société sont réparties comme suit :

Mlle Gaëlle ABENSOUR.....	95 parts
Mme Séverine BOTBOL-ABENSOUR	5 parts
Total	100 parts

DECLARATION DES PARTIES - Les parties déclarent avoir reçu toute information utile et nécessaire pour la signature des présentes et pour l'évaluation du prix de la présente cession.



Tous les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par les **CESSIONNAIRES** qui s'y obligent.

Pour l'enregistrement, il est précisé que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

Fait en SEPT ORIGINAUX
dont UN pour l'ENREGISTREMENT
DEUX pour être déposés en annexe au Registre du Commerce
UN pour la société
et UN pour chacun des CONTRACTANTS

A PARIS, le 4 septembre 2009

M. COLIN Pierre-Louis
« Bon pour cession de 50 parts sociales »

Bon pour cession de 50 parts sociales

Mlle Gaëlle ABENSOUR
« Bon pour acquisition de 45 parts sociales »

Bon pour acquisition de 45 parts

Mme Séverine BOTBOL-ABENSOUR
« Bon pour acquisition de 5 parts sociales »

Bon pour acquisition de 5 parts sociales